

# LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL



Société  
d'aide au développement  
des collectivités  
DE NICOLET-BÉCANCOUR

## Définition

« Approche de développement durable, le développement local est un processus participatif de planification et d'intervention visant à concrétiser une vision à long terme de l'ensemble des activités de développement économique, social et environnemental d'un territoire et de la collectivité qui l'habite »  
(source : Gouvernement du Québec).

## Conditions de réussite de la démarche

- ▼ L'existence d'un sentiment d'appartenance;
- ▼ La présence de leaders locaux;
- ▼ Un esprit « entrepreneurial »;
- ▼ Des projets concrets;
- ▼ Un effort soutenu.

## La démarche permet de

- ▼ Constater l'état de la situation, ressortir les forces, faiblesses, opportunités, contraintes;
- ▼ Planifier le développement;
- ▼ Se doter d'une vision;
- ▼ Répondre aux besoins des citoyens;
- ▼ Mettre le citoyen au cœur du développement de sa communauté;
- ▼ Mettre en œuvre des actions structurantes pour l'avenir (enjeux).

## Les retombées

- ▼ Favorise le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens envers leur communauté;
- ▼ Rétention de la population;
- ▼ Favorise la richesse sociale et économique;
- ▼ Amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie;
- ▼ Mise en valeur du capital humain : implication citoyenne.

## Objectif de la démarche:

Élaboration d'un Plan de développement local

Pourquoi?

1. Faire le point sur notre situation.
2. Faire des choix (organiser le développement).
3. Orienter et planifier l'utilisation des ressources.
4. Mobiliser les citoyens autour d'objectifs clairs.
5. Convaincre les intervenants externes de la pertinence de notre développement.

# LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

---

- 1- Formation d'un comité de développement local
- 2- Portrait et diagnostic de la municipalité
- 3- La Consultation citoyenne
- 4- Rédaction du Plan de développement local
- 5- Présentation du Plan de développement local au conseil municipal et à la population
- 6- Mise en œuvre
- 7- Suivi et évaluation

## 1. FORMATION D'UN COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Toute personne intéressée par le développement de sa communauté et qui se regroupe sous forme d'un comité ad hoc (comité de développement local) ou au sein d'un organisme formel (Corporation de développement) peut faire partie d'une telle démarche. Le comité apporte un plus à la démarche, puisqu'il coordonne l'application du plan de développement et s'assure de la réalisation des actions et projets, selon l'échéancier donné.

**Les membres du comité ne sont pas les seuls à réaliser tous les projets et actions ciblés au plan de développement**, ils voient aussi à interpeller les citoyens et organismes pour favoriser la mise en œuvre d'action, font des liens, provoquent les actions, dans le but de mettre en œuvre les projets répondant aux priorités ciblées (la création de sous-comité de travail par projet est une avenue intéressante).

## 2. PORTRAIT ET DIAGNOSTIC DE LA MUNICIPALITÉ

**Le portrait**, également appelé bilan ou état des lieux, est une synthèse des caractéristiques, des problématiques et des richesses d'une collectivité et d'un territoire, en lien avec les enjeux de développement durable documentés à l'aide d'indicateurs.

Globalement, il répond aux questions suivantes :

- Où en sommes-nous?
- Quelles sont nos forces et nos faiblesses?
- Quelles sont les menaces et les opportunités?

**Le diagnostic** est une analyse qui permet d'identifier, à partir du portrait, les forces et les faiblesses à l'œuvre sur le territoire, les contraintes à l'action ainsi que les occasions favorables pouvant être saisies par l'organisme municipal ou régional dans le cadre de sa démarche de développement durable.

## Thèmes (paramètres) abordés dans le portrait et diagnostique

- ▼ L'historique
- ▼ Le territoire (localisation et géographie, trame villageoise, la zone agricole).
- ▼ La vie au village (population, l'immobilier, logement, dév. résidentiel).
- ▼ La qualité de vie (organisation politique, vie communautaire, sentiment d'appartenance et de fierté, dynamisme et implication citoyenne, infrastructures et services publics).
- ▼ La vie économique (portrait économique de la région et de Sainte-Gertrude, le revenu, l'emploi, services et commerces, potentiel de développement, efforts de développement économique (passé, actuel, futur).

### 3. LA CONSULTATION CITOYENNE

Exercice de réflexion et d'échange sur la VISION d'avenir, relativement aux Forces, Faiblesses, Opportunités et Contraintes selon les différentes thématiques municipales.

#### Enjeux municipaux touchés par la démarche

- ▼ **Développement local (Milieu de vie)** : Environnement social et culturel regroupant les équipements et les services nécessaires à la vie communautaire, changements démographiques, services de proximité, patrimoine, loisirs, logements et habitations, familles, aînés.
- ▼ **Développement économique (Niveau de vie)** : Dynamisme économique et commercial, aménagement, transport, revitalisation cœur villageois.
- ▼ **Environnement naturel et bâti (Cadre de vie)** : Protection du patrimoine bâti, protection et qualité de l'eau, utilisation des ressources (forêt, terre, eau), efficacité énergétique.

### 4. LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le plan de développement est l'outil qui concrétise les engagements, la vision, les orientations et les objectifs précisés dans les étapes précédant la démarche. Ce document permet de planifier l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre en fonction des ressources humaines, financières et techniques disponibles.

Enjeux, défis, actions, responsables, échéancier.

Responsable : Carolyne Aubin, Conseillère en développement durable, SADC de Nicolet-Béancour, 819 233-3315 poste 25.